

CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE D'ATHLÉTISME EN SALLE PRÉSENTÉ PAR VITAL



DOCUMENT D'INFORMATON

TABLE DES MATIERES

Date du championnat.....	2
Site de compétition	2
Service d'hébergement *	2
Accréditation	3
Service d'alimentation *	4
Épreuves	4
Règlements en vigueur.....	4

Le RSEQ Montréal, le RSEQ Lac-Saint-Louis et le RSEQ GMAA sont heureux de vous accueillir à la 27^e édition du Championnat provincial scolaire invitation d'athlétisme en salle présenté par Vital.

DATE DU CHAMPIONNAT

Dimanche 29 mars 2020

SITE DE COMPÉTITION

Complexe sportif Claude Robillard (salle omnisports)
1000, avenue Émile-Journault
Montréal (Québec) H2M 2E7
Site internet : ville.montreal.qc.ca/CSCR

L'accès au site de compétition (la piste) sera réservé uniquement aux athlètes et au personnel d'encadrement préalablement inscrits et reconnus par leur instance régionale du RSEQ (et dûment accrédités).

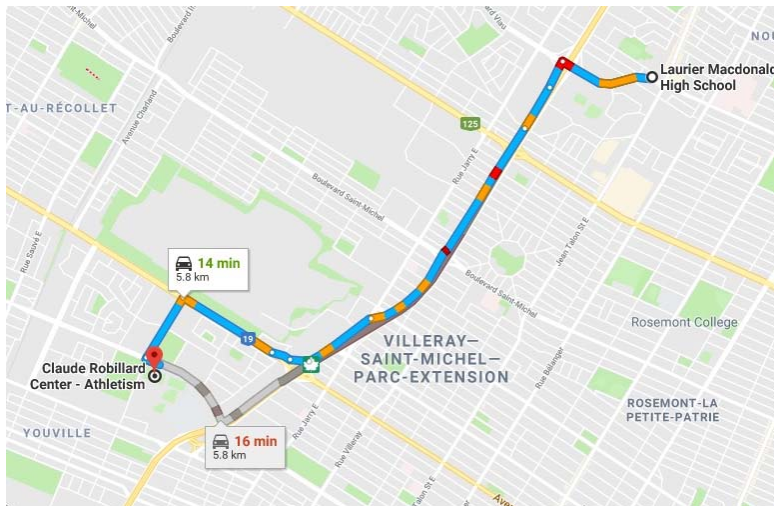
SERVICE D'HÉBERGEMENT *

*sur réservation auprès de votre instance régionale uniquement

AUCUN service d'alimentation au site d'hébergement.

Service offert pour le samedi 28 mars uniquement.
Heure d'arrivée des délégations : à partir de **16h30****

Laurier MacDonald High School
7355 Boulevard Viau
Saint-Léonard, QC H1S 3C2
Responsable: Andy D'Alessandro



** SVP confirmer l'heure approximative de votre arrivée auprès de votre instance régionale.

TRANSPORT

Les délégations sont responsables de se rendre au site de compétition par leurs propres moyens.

**ACCREDITATION***

Vous êtes ATHLÈTE?

Vous êtes ENTRAÎNEUR?

Vous êtes ACCOMPAGNATEUR?

LA PREUVE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO EST OBLIGATOIRE POUR TOUS.

*Seules les personnes officiellement inscrites par leur instance régionale pourront être accréditées.

Pour les délégations qui utilisent le service d'hébergement, l'accréditation se fera au site d'hébergement, dès leur arrivée.

Dimanche 29 mars, de 7h00 à 9h30*

via l'entrée NORD (rue Émile-Journault) du Complexe sportif Claude-Robillard
(l'accréditation des délégations aura lieu au 2^e étage)

- * Passé cette période, les athlètes, entraîneurs et accompagnateurs non accrédités devront se présenter à l'entrée de la piste afin qu'un membre du comité organisateur puisse les accréditer.
- ➡ Aucun athlète ne pourra prendre part à ses épreuves sans son bracelet d'accréditation.
- ➡ Aucun ajout d'athlète ne sera accepté.
- ➡ AUCUN ENTRAÎNEUR NON ACCRÉDITÉ NE SERA TOLÉRÉ SUR LA PISTE.
- ➡ Seules les personnes accréditées (bracelet) seront autorisées à accéder à la piste.

SERVICE D'ALIMENTATION *

***sur réservation auprès de votre instance régionale uniquement**

Pour les délégations qui souhaitent profiter de ce service, votre instance régionale pourra commander des boîtes à lunch pour le dîner seulement.

Ces dernières seront disponibles à compter de 11h30 le jour du championnat. Les boîtes à lunch seront remises au responsable de la délégation. La quantité de boîtes à lunch disponible sera celle préalablement commandée par les instances régionales pour leur délégation.

Communiquez avec votre instance régionale pour connaître les modalités (prix, choix date limite).

Aucune boîte à lunch ne sera vendue sur place.

ÉPREUVES

Les épreuves sont celles inscrites dans la réglementation spécifique provinciale du RSEQ.

RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

[Réglementation spécifique provinciale du RSEQ – ATHLÉTISME EN SALLE](#)

[Règlements du secteur scolaire RSEQ](#)

Réglementation de la Fédération québécoise d'athlétisme